Département des Côtes d'Armor

MAIRIE
DE
GRÂCES

Envoyé en préfecture le 04/11/2026
Reçu en préfecture le 04/11/2026
Publié le
ID : 022-212200679-20261030-D1172026-DE

DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE GRÂCES
DU VENDREDI 30 OCTOBRE 2026 – 19 H 00

❀❀❀❀

L'an deux mille vingt-six, le 30 octobre 2026 à 19 h 00,

Le conseil municipal de la commune de GRACES régulièrement convoqué le 26 octobre 2026 par Monsieur Yannick LE GOFF, maire, s'est réuni à la mairie sous sa présidence.

Présents : M. LE GOFF – Maire, M. PERU, M. LE ROUX, Mme MOURET, Mme KERHOUSSE, M. CRASSIN – Adjoints et Mesdames GARDIEN, HOSTE, LOYER, LE JEUNE et Messieurs BONNEAU, LASBLEIZ, LIGER, OLLIVIER, RENAULT, URO

Absents excusés : Mesdames BRIENT, HUET AUBOIN, MILON, PRIGENT, QUERE et Messieurs Philippe BELEGAUD et GIRONDEAU

Pouvoirs avaient été donnés par :
Madame BRIENT à Madame MOURET
Madame HUET AUBOIN à Mme KERHOUSSE
Madame MILON à Monsieur CRASSIN
Madame PRIGENT à Monsieur LE GOFF
Madame QUERE à Monsieur BONNEAU
Monsieur BELEGAUD à Monsieur PERU
Monsieur GIRONDEAU à Monsieur LE ROUX

Secrétaire de Séance : Monsieur BONNEAU

❀❀❀❀

DELIBERATION N° 117/2026
RETROCESSION D'UN TERRAIN PRIVE IMPASSE PEN DUICK – DELEGATION DE SIGNATURE AU MAIRE

Monsieur le Maire fait savoir que lors de sa séance du 8 décembre 2025, le conseil municipal avait acté la rétrocession à la commune de la parcelle AD 122 d'une superficie de 193 m² et située impasse Pen Duick.

La rétrocession doit se faire le 13 novembre prochain pour la somme de 1 €. Cependant, dans la délibération n° 98/2025 ne figurait pas l'autorisation donnée au maire par le conseil municipal pour signer l'acte d'acquisition.

Monsieur le Maire demande donc au conseil municipal de l'autoriser à signer l'acte d'acquisition devant intervenir prochainement en l'étude de Maitres BERTHO et MONOT BERTHO.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité autorise le Maire à signer l'acte d'acquisition de la parcelle AD 122.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme

Le Maire,
Yannick LE GOFF

Le Secrétaire de Séance,
Pascal BONNEAU.